



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
13 février 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 26<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 13 novembre 2007, à 10 heures

Présidente : M<sup>me</sup> Lintonen ..... (Finlande)

## Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du Développement (*suite*)

Point 57 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (*suite*)

Point 58 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (*suite*)
- b) Participation des femmes au développement (*suite*)
- c) Mise en valeur des ressources humaines (*suite*)

Point 60 de l'ordre du jour : Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-59555\* (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

**Point 51 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (suite) (A/C.2/62/L.28/)**

*Projet de résolution sur les technologies de l'information et des communications au service du développement*

1. **M. Ayub** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.28 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**Point 57 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)**

**b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (suite) (A/C.2/62/L.29)**

*Projet de résolution intitulé « Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit »*

2. **M. Ayub** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.29 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine. En dépit de certains progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, plusieurs carences demeurent et les pays en développement rencontrent toujours des problèmes en raison de l'absence d'une infrastructure satisfaisante en matière de transport en transit et de la lourdeur des procédures et des réglementations.

**Point 58 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)**

**a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (suite) (A/C.2/62/L.30)**

*Projet de résolution intitulé « Proclamation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) »*

3. **M. Ayub** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.30 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine. L'élimination de la pauvreté est le défi le plus redoutable de l'ère actuelle. Au présent rythme, la plupart des pays et des régions n'atteindront pas l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. Dans le cadre de l'objectif plus large d'élimination de la pauvreté, le Groupe se prononce en faveur de la proclamation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017).

**b) Participation des femmes au développement (suite) (A/C.2/62/L.31)**

*Projet de résolution intitulé « Participation des femmes au développement »*

4. **M. Ayub** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.31 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine. La démarginalisation des femmes demeure essentielle pour la réalisation de l'objectif 1 « Réduction de l'extrême pauvreté » des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'objectif 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » qui sont indissociablement liés.

**c) Mise en valeur des ressources humaines (suite) (A/C.2/62/L.32)**

*Projet de résolution intitulé « Mise en valeur des ressources humaines »*

5. **M. Ayub** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.32 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine. Notant que la mise en valeur des ressources humaines est essentielle à tout processus de développement, il dit que les divers projets de résolution qu'il a présentés réaffirment la vision commune du Groupe et demande à la communauté internationale de mettre en œuvre les engagements dont il a été convenu.

**Point 60 de l'ordre du jour : Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/62/377)**

6. **M. Lopes** (Secrétaire général adjoint et Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)) dit que l'Institut

dispense actuellement à plus de 40 000 bénéficiaires une formation concernant la diplomatie, la paix et la sécurité, le développement durable et l'environnement ainsi que les techniques de l'information et des communications. L'Institut est stable financièrement, essentiellement en raison de dons affectés à des projets spéciaux, et ses recettes annuelles pour l'exercice biennal en cours s'élèvent à un peu plus de 29 millions de dollars. Toutefois, ces fonds ne couvrent pas la formation de base en diplomatie, pour laquelle il existe une demande permanente de la part des communautés diplomatiques dans tous les lieux où l'Organisation des Nations Unies est représentée, formation qui est donc financée au moyen d'un déficit. Si l'Organisation des Nations Unies n'appuie pas ce type de formation, cela risque de compromettre l'aptitude de l'Institut à la fournir.

7. Un nouveau chapitre de l'histoire de l'Institut s'est ouvert. Les catalyseurs de changement ont été autant le potentiel de l'UNITAR que les besoins des États membres. Pour cette raison, l'Institut procède actuellement à une modification fondamentale de ses axes d'intérêt. Son message est traditionnellement un message de fond, à savoir offrir une formation et des activités de recherche concernant des questions ayant un intérêt pour le développement social et économique ainsi que la paix et la sécurité. À l'avenir, la raison d'être de l'Institut sera liée aux méthodes. L'Institut doit mettre l'accent sur les secteurs dans lesquels il est le plus nécessaire au système des Nations Unies et pour lesquels il pourra effectuer des réalisations sur la base de ses forces endogènes.

8. Alors que de nombreuses entités des Nations Unies offrent une formation concernant des questions relevant de leurs mandats respectifs, aucune d'entre elles ne fournit des compétences techniques sur la meilleure manière de réaliser cette formation, de saisir et de conserver les connaissances et d'en tirer profit. La mission de l'Institut est donc de renforcer le système des Nations Unies au moyen d'une infrastructure plus systématique et affermie de développement des capacités. L'UNITAR doit axer son activité sur la manière de dispenser une formation et un enseignement professionnels aux adultes, de suivre et d'évaluer l'incidence de cette formation sur les comportements et de tirer parti du développement des capacités. Ce faisant, il apportera une contribution exponentielle au système des Nations Unies dans son ensemble.

9. Au cours des deux prochaines années, l'Institut deviendra un partenaire de choix s'agissant des méthodes de formation et un centre d'excellence, mesurée au moyen de normes internationales, reconnu dans le système des Nations Unies et à l'extérieur, pour ce qui est des méthodes de fixation des normes, d'une formation de haute qualité et d'une capacité de recherche sur les systèmes de connaissances.

10. Les priorités stratégiques mises au point pendant les premiers mois d'activité de l'intervenant à l'UNITAR peuvent être résumées comme suit dans leurs grandes lignes : renforcement de la capacité institutionnelle de formation et de recherche; promotion du capital humain; constitution et renforcement des partenariats stratégiques; rationalisation de la structure organisationnelle. Ces propositions de réforme ont été avalisées par le Conseil d'administration de l'UNITAR en juillet 2007 et saluées par le Secrétaire général dans son rapport (A/62/377). Une deuxième étape des mesures de réforme sera présentée au Conseil lors de la session extraordinaire qu'il tiendra à Rabat en décembre. Les réformes internes de l'UNITAR ont débuté en août. L'Institut entreprendra son plan de réformes à moyen terme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, pendant le prochain exercice biennal.

11. Le premier objectif de l'Institut est d'être la carte de visite du système des Nations Unies en matière de formation et d'enseignement professionnel des adultes. Dans le cadre de l'opération générale visant à regrouper les activités de l'Organisation, à éviter les doubles emplois et à renforcer le fonctionnement interinstitutions, l'Institut a établi une nouvelle section des partenariats au siège de l'UNITAR. L'Institut renforcera ses affiliations avec des partenaires stratégiques dans le cadre du système des Nations Unies et offrira son appui pour fournir des activités de formation et de renforcement des capacités de la qualité la plus haute. L'Institut est également sensible à l'examen en cours des mandats et à la nécessité d'aligner les mandats des sept entités responsables de la formation et de la recherche dans le système des Nations Unies. L'expression « Unis dans l'action » s'applique aussi bien à la formation et à la recherche qu'aux activités opérationnelles. L'UNITAR est disposé à jouer un rôle de guide dans cette opération et à fournir la vision et l'appui nécessaire pour sa mise en œuvre.

12. Le deuxième objectif de l'Institut consiste à améliorer la qualité de ses activités. Il s'agit en partie de jouer un rôle de guide et de faire fond sur un réseau d'établissements universitaires mondialement réputés représentant la réflexion savante de premier plan dans le monde entier. Une affiliation étroite avec un réseau de cet ordre répondrait à trois objectifs. En premier lieu, le processus de certification de l'UNITAR serait entièrement modernisé, de telle sorte que toute accréditation, dont la certification en matière de formation et d'enseignement professionnel des adultes, serait réalisée en collaboration avec le réseau. Les certifications de l'UNITAR correspondraient à des équivalences avec l'Université Columbia, l'Université du Cap et avec Sciences Po (Paris). Les certificats de l'UNITAR auraient donc une valeur aussi bien diplomatique qu'universitaire. En deuxième lieu, le réseau aiderait l'UNITAR à reformuler son mandat de recherche concernant les méthodes de formation et de développement des capacités. Aucun programme ne serait réalisé en l'absence d'études empiriques sur la meilleure manière de former les bénéficiaires. Dans le cadre du processus de réforme, un nouveau département de la recherche a été constitué qui se consacrera à cette tâche et œuvrera en consultation étroite avec le monde universitaire. En troisième lieu, le réseau concevra et supervisera les programmes d'enseignement et de méthodes actuels et futurs, en coopération avec le Département de la formation qui vient d'être créé à l'Institut.

13. Le troisième objectif de l'Institut est de mobiliser l'appui nécessaire des États membres pour renforcer sa capacité de dispenser une formation essentielle dans les domaines de la diplomatie, de la paix et de la sécurité. L'Institut a reçu un appui accru en provenance de tous les secteurs pour ses projets spéciaux, mais ses activités fondamentales de formation diplomatique, dont de si nombreux diplomates sont tributaires, continuent à être déficitaires et pourraient être compromises. Alors que le statut de l'UNITAR suggère que ses activités de formation appuient avant tout le corps diplomatique des pays en développement, un nombre considérable de pays développés en bénéficient également. À New York, les missions permanentes des « pays riches » sont presque aussi nombreuses que celles des « pays pauvres » à envoyer leur personnel suivre une formation à l'UNITAR. Il n'est donc que justice que l'Institut reçoive un appui pour son activité dans ce domaine. Étant donné qu'imposer des frais d'inscription à un cours constituerait un fardeau

disproportionné pour les pays en développement, l'Assemblée générale devrait envisager une subvention annuelle modeste pour couvrir ce service. M. Lopes, compte tenu de l'aval explicite fourni par le Secrétaire général dans son rapport, est certain que les débats de la Deuxième Commission sur cette question permettront d'obtenir des résultats justes et satisfaisants.

14. Les éléments que l'intervenant vient de décrire aideront l'Institut à devenir le véritable organisme de formation du système des Nations Unies. Les trois axes d'appui – système des Nations Unies, monde universitaire et États membres – sont vitaux alors que l'Institut se lance dans un nouveau chapitre de son existence.

15. **M. Garnier** (Suisse) dit que les réformes envisagées permettront à l'UNITAR de répondre aux besoins de formation et de recherche du système des Nations Unies et de ses utilisateurs avec plus d'efficacité. Toutefois, ces réformes doivent être réalisées en consultation avec l'Université des Nations Unies à Tokyo et avec l'École des cadres du système des Nations Unies à Turin. En particulier, l'Université des Nations Unies devrait continuer à mettre l'accent sur la recherche, l'École des cadres sur la formation du personnel de l'ONU et l'UNITAR sur la formation des représentants des États Membres, de manière à assurer cohérence et complémentarité. Dans un tel cadre, l'UNITAR pourrait continuer à fournir des services adaptés aux États Membres et aux entités des Nations Unies.

16. M. Garnier encourage les pays qui ne le font pas encore à contribuer au Fonds général. L'UNITAR fournit un important service au système des Nations Unies et aux États Membres, en particulier en organisant des cours gratuits à l'intention des diplomates. Ces activités ne sauraient survivre en l'absence d'un fonds général substantiel.

17. **M. Lopes** (Secrétaire général adjoint et Directeur général de l'UNITAR) convient que l'Université des Nations Unies, l'École des cadres et l'UNITAR ont des mandats très différents. D'éventuels doubles emplois pourraient concerner l'Université des Nations Unies et l'UNITAR, dans le domaine de la recherche. Toutefois, tel n'est pas le cas, car les nouvelles activités de l'Institut en matière de recherche mettent l'accent sur les méthodes, domaine qui ne relève pas de la compétence de l'Université des Nations Unies. L'UNITAR est conscient de la nécessité d'identifier les

domaines possibles de chevauchement entre les deux institutions. Le fait que le Directeur général de l'UNITAR soit membre du Conseil de l'Université des Nations Unies garantit une relation permanente entre ces deux organismes.

18. S'agissant de l'École des cadres, il vient d'être décidé que le Directeur général de l'UNITAR serait également directeur de l'École pendant une période de transition. Le fait que ces deux organismes soient, pendant une certaine période, dirigés par la même personne, permettra la mise en place de synergies, en particulier en ce qui concerne l'élaboration de méthodes. Toutefois, il est manifeste que le rôle essentiel de l'UNITAR est de dispenser une formation aux États Membres et que le rôle principal de l'École des cadres est de fournir une formation aux hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies.

19. **La Présidente** invite les membres de la Deuxième Commission à débattre de la question à l'examen.

20. **M. Ayub** (Pakistan), prenant la parole au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, appuie l'objectif de l'Institut, devenir un centre d'excellence en matière de méthodes de fixation de normes, de formation de qualité supérieure et de recherche sur les systèmes de connaissances, mais souligne que les programmes et activités de l'UNITAR devraient donner la priorité à la formation et aux besoins de renforcement des capacités des pays en développement. Les pays membres du Groupe des 77 et la Chine apprécient les possibilités de formation que l'UNITAR fournit aux diplomates des pays en développement et conviennent qu'il faudrait accorder davantage de ressources à l'Institut, y compris au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

21. **M. Owoseni** (Nigéria) dit que son Gouvernement accorde une grande importance aux activités de recherche et de formation de l'Institut et l'aidera à atteindre son objectif, devenir un centre d'excellence. Il note avec satisfaction que la nouvelle direction a formulé un plan de réforme stratégique visant à tirer parti des réalisations de l'UNITAR et exprime son appui en faveur de la résolution 60/213 dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé l'utilité de l'UNITAR et a rappelé que les activités de formation et de renforcement des capacités devraient se voir accorder un rôle plus visible et plus important. M. Owoseni est certain que les réformes envisagées permettront à

l'UNITAR de fournir ses services de manière plus efficace à l'avenir.

22. Les activités intensives de formation de l'Institut bénéficient également aux pays développés et aux pays en développement. Les responsables politiques africains, des représentants, des envoyés du Secrétaire général, des praticiens et des étudiants du maintien de la paix ont tous bénéficié des programmes de formation de l'UNITAR. Les programmes de formation de l'Institut à l'intention des diplomates appartenant aux missions accréditées auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies et des Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi, méritent une mention particulière. Le Gouvernement nigérian escompte que le Bureau créé par l'UNITAR à Port Harcourt en 2006 deviendra un centre régional d'excellence qui desservira l'Afrique de l'Ouest.

23. Les faibles niveaux de financement de l'Institut continuent à poser problème. La manière la plus efficace d'assurer un financement adéquat, stable et prévisible est de financer les activités de formation essentielles sur le budget ordinaire de l'ONU. Le Nigéria bénéficie des programmes de formation de l'Institut et contribue régulièrement à son financement au moyen d'un compte de dépôt porteur d'intérêts qui constitue un fonds d'affectation spéciale dans le cadre de l'Institut. M. Owoseni engage les autres États Membres en mesure de le faire à mettre en œuvre des méthodes de financement analogues ou à faire des gestes d'appui. À cet égard, la délégation nigérienne souscrit aux recommandations figurant dans les paragraphes 47 et 48 du rapport.

24. **M. Tekneci** (Turquie) est satisfait qu'un nombre croissant de personnes bénéficient des activités de l'UNITAR dans le cadre d'ateliers, de séminaires, de bourses, d'activités de renforcement des capacités sur le terrain et que tous les programmes soient autofinancés.

25. La poursuite de la collaboration étroite de l'Institut avec le Département des opérations de maintien de la paix, décrite au paragraphe 22 du rapport (A/62/377) constitue un fait extrêmement positif. M. Tekneci rappelle toutefois que, lorsque la Deuxième Commission a examiné cette question à la session antérieure de l'Assemblée générale, la délégation turque a émis de sérieuses réserves quant à la teneur de certains des matériels pédagogiques de l'UNITAR. Quelques modifications ont été faites, à la demande de l'intervenant. Toutefois, les matériels

pédagogiques en question ne sont toujours pas objectifs, précis, impartiaux et scientifiques.

26. **M. Tekneci** réaffirme la nécessité urgente de mieux examiner la teneur des matériels pédagogiques de l'Institut. La Turquie estime fermement que l'Institut devrait respecter les principes d'objectivité et de crédibilité dans ses activités. La Mission permanente de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève est déjà en rapport avec l'UNITAR et suivra la question de près.

27. **M. Soetarto** (Indonésie) dit que la libéralisation des échanges et des investissements et les progrès rapides des techniques de l'information et des communications ont produit des mouvements massifs de personnes, de fonds, de marchandises et d'informations, ce qui a entraîné la croissance économique et une augmentation du niveau de vie d'une part mais aussi des inégalités, la dégradation de l'environnement et une criminalité internationale organisée de l'autre. En outre, le nombre des pays touchés par des conflits régionaux internes augmente. Ces défis exigent un dialogue international participatif capable de produire des solutions efficaces. À cet effet, un environnement de formation porteur et soutenu est essentiel.

28. L'UNITAR a des antécédents remarquables pour ce qui est d'aider les pays à mieux saisir les problèmes mondiaux et à acquérir les compétences nécessaires pour les résoudre. Le Gouvernement indonésien apprécie que l'Institut mette l'accent sur la fourniture d'un niveau élevé de développement de compétences durables aux fins de la formation diplomatique de base. La série d'ateliers relatifs aux problèmes essentiels en matière de migration organisée en 2006 a joué un rôle essentiel pour enrichir les connaissances des représentants et a contribué au succès du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et à l'élaboration d'un consensus sur les résolutions à l'examen.

29. L'UNITAR doit être doté d'un appui financier adéquat. La volonté de l'Institut de devenir un centre d'excellence doit s'accompagner d'un appui financier. Les contributions volontaires au Fonds général demeurent à un niveau faible dont il y a lieu de se préoccuper; il convient de les mobiliser pour regarnir le Fonds. Il importe également de prêter davantage d'attention à la fourniture d'un appui plus stable à l'UNITAR, au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

30. **M. Blas** (Philippines) dit que sa délégation est déterminée à aider l'UNITAR à atteindre son objectif, devenir un centre d'excellence reconnu pour la formation de qualité qu'il dispense et ses capacités en matière de recherche sur les systèmes de connaissances.

*La séance est levée à 11 heures.*